Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 août 2026 à la salle du conseil du centre communautaire et culturel du 891, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Stéphanie Felx conseillère et Monsieur Stéphane Roy conseiller

2026-08-373 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant:

  - 3.1. Mandat. Équipement de véhicules.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-374 AUTORISATION. CONVENTION COLLECTIVE. INCENDIE.

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue dans les négociations de la convention collective liant la Ville de Mercier et le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mercier (SCFP 71039) pour les années 2019 à 2029;

CONSIDÉRANT que la rédaction est en voie d'être finalisée à la satisfaction des parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- QUE ce Conseil désigne la mairesse, madame Lise Michaud, le directeur général, monsieur René Chalifoux, la directrice des Ressources humaines, madame Mélanie Scraire et le directeur du Service de sécurité incendie afin de signer la convention collective liant la Ville de Mercier et le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mercier (SCFP 71039) pour les années 2019 à 2029.

- QUE les textes finaux de l'entente soient conformes à la satisfaction de madame Lise Michaud, mairesse et de monsieur René Chalifoux, directeur général.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-375 ADOPTION.RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES. SOUCHES ET AMENDES.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance extraordinaire du 28 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

- QUE ce Conseil adopte le Règlement 2019-972-05 modifiant le Règlement sur les nuisances.

- QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-376 AVIS DE MOTION. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE TARIFICATION. FOSSES SEPTIQUES.

- Je, Tony Bolduc, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement de Tarification sera adopté lors d'une séance ultérieure;

- De plus, je, Tony Bolduc, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;

- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2026-08-377 MODIFICATION. RÉSOLUTION 2026-07-366. FOSSES SEPTIQUES.

CONSIDÉRANT la résolution 2026-07-366 concernant l'octroi de contrat pour l'appel d'offres 2026-TP-34 - Services professionnels pour l'inspection des installations septiques;

CONSIDÉRANT que ladite résolution édicte que la dépense soit financée via les surplus budgétaires;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné concernant le Règlement de tarification;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE la dépense liée aux services professionnels pour l'inspection des installations septiques soit financée via une tarification pour chacun des immeubles bénéficiaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-378 PRÉCISION. FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS. ARÉNA.

CONSIDÉRANT la résolution 2025-09-474 concernant l'achat d'équipements de sports de glace pour prêt aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil précise que le fonds particulier afin de procéder à l'achat d'équipements relatifs aux sports de glace soit pourvu des sommes requises à même le règlement d'emprunt 2024-1049.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 04.

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

2026-08-379 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 20 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité